

Je jardine avec l'environnement

Comités des Bassins Versants du Léguer et de la Lieue de Grève

Une petite mise en bouche!

Le radis, *raphanus sativus*, appartient à la famille des Brassicacées (Crucifères). Cette petite plante annuelle de couleur rouge, noir ou blanc, de forme ronde, demi-longue ou longue, produit des racines renflées croquantes rafraîchissantes et légèrement piquantes. Semés dans un sol riche, profond et sableux, les semis peuvent démarrer dès février sous abri et en pleine terre, en avril ou mai. Ses racines sont généralement consommées crues mais ses feuilles sont aussi comestibles.



Syndicat de Traou Long
Syndicat des Traouiéro
Ville de Lannion



Bassins Versants
de la
Lieue de Grève

avec la collaboration de



Découvrez cette recette

Velouté aux fanes de radis

(pour 4 personnes)

- 2 bottes de radis (pour leurs fanes)
- 1 oignon
- 2 pommes de terre
- 2 cubes de bouillon dégraissé
- 2 dl de crème fraîche
- 1 noix de beurre
- sel, poivre

- Enlevez les feuilles des radis, lavez-les soigneusement. faites-les revenir à feu doux avec l'oignon haché dans une cocotte contenant le beurre fondu.
- Après 3 minutes, ajoutez les pommes de terre coupées en cubes, mélangez 1 minute, puis ajoutez 1 litre d'eau.
- Ajoutez les cubes de bouillon émiettés, portez à ébullition et laissez mijoter 20 minutes à feu doux.
- Mixez, ajoutez quelques radis taillés en fines rondelles et la crème.
- Servez bien chaud, avec du pain et du beurre.

Pesticides: un groupe de travail pour améliorer la qualité de l'eau du Min Ran

Le ruisseau du Min Ran, affluent du Léguer, est régulièrement touché par des pics de pesticides. La prise d'eau potable de Kergomar se situant sur sa partie aval est altérée par cette situation et nécessite des efforts conséquents et coûteux pour fournir de l'eau de qualité conforme aux normes.

Afin de partager la problématique et réfléchir collectivement à des solutions pour améliorer cette situation, un groupe de travail réunissant des agriculteurs, des élus mais aussi des particuliers, va être créé prochainement.

Si vous habitez sur le bassin versant du Min Ran (communes de Ploubezre, Ploumilliau, Ploulec'h et Plouaret) et que vous êtes intéressé pour participer à ce travail, contactez-nous!
Contact: Nadège Gicquel, 02 96 05 09 24



Je protège mon jardin, mon potager et l'eau de mon bassin versant

À BANNIR
AU JARDIN

Dans la salle de bain mais pas
au jardin!

Un peu de réglementation...
Tout ce qui n'est pas autorisé est interdit

Les produits phytosanitaires sont soumis à une autorisation de mise sur le marché (AMM) donc tous les produits utilisés pour désherber doivent en posséder une. Or à ce jour, sur le marché français, aucun désherbant n'est homologué "Agriculture biologique" car, naturels ou pas, ils sont tous re-synthétisés en laboratoire, donc certains produits peuvent être utilisés à la maison mais pas au jardin.

Eau de javel

Dans nos maisons, l'eau de Javel peut être utilisée pour désinfecter les sanitaires, les sols, les éviers... c'est un puissant biocide avec une action corrosive et super-oxydante qui nécessite des précautions lors de la manipulation et pour éviter les rejets dans la nature. Tout rejet en milieu naturel peut avoir des conséquences écotoxicologiques locales (Le plancton est par exemple très sensible à de faibles doses de chlore). En effet, l'eau de javel rejetée dans l'environnement, libère du chlore qui réagit avec les matières organiques du sol, l'eau, l'air et forme des composés organochlorés. Ces derniers sont très toxiques pour la faune, cancérogènes et mutagènes, ils vont s'accumuler dans la chaîne alimentaire. Cela représente un véritable danger.

Vinaigre blanc

Le vinaigre blanc, également appelé vinaigre cristal, contient de l'acide acétique et possède un pH d'environ 2,4 (équivalent au pH du citron). Dans la maison, il peut être utilisé pour tout faire ou presque: désinfecter, désodoriser, détacher, détartre... mais il faut le manipuler avec soin, l'acide acétique est corrosif et ses vapeurs sont irritantes pour le nez et les yeux. Il peut causer des brûlures ainsi que des dommages permanents à la bouche, au nez, à la gorge et aux poumons. Dans la maison, il est utile. Par contre, le vinaigre blanc n'est pas un herbicide non toxique, non polluant et naturel! Il ne tue pas les plantes, l'acide acétique est un défoliant qui peut seulement brûler les feuilles. Par ailleurs, il n'est pas sans effet sur le sol. Mal dosé, il risque de détruire les micro-organismes qu'il abrite et dont les plantes ont besoin pour se développer.

Sel

Le sel de table, sel alimentaire ou sel de cuisine, est composé essentiellement de chlorure de sodium. Le sel est connu pour ses caractéristiques d'assaisonnement et de conservation des aliments mais également pour déneiger ou dégeler les routes. Dilué dans l'eau, le sel (chlorure de sodium) est parfois utilisé comme désherbant. Il agit en brûlant les feuilles lorsqu'il est projeté sur elles mais ne tue pas forcément les herbes. Ce qui est certain, c'est l'action du sel sur le sol. Dilué dans l'eau en excès, il va pénétrer dans la terre et la stériliser sur plusieurs dizaines de centimètres en tuant la micro-faune du sol. Le sel peut également affecter les arbres qui le captent via leurs racines et l'accumulent. Il peut aussi être nocif pour la biodiversité des cours d'eau et l'eau potable. L'eau chargée en sel affecte certaines espèces sensibles au taux de salinité comme les saumons ou crapauds.

Oublions l'eau de javel, le vinaigre blanc, le sel et autres remèdes naturels pour le désherbage, ils ne possèdent pas d'autorisation et provoquent des dégâts sur l'environnement. Le seul "désherbage naturel", qui existe est le désherbage mécanique, binette, pousse pousse et si le désherbage est trop compliqué, revoyons les aménagements!

C'est au pied du mur qu'on voit le
jardinier!

De plus en plus de collectivités offrent aux citoyens passionnés de jardinage la possibilité de végétaliser les fonds de trottoirs, les façades ou pieds d'arbres.

En végétalisant sa façade on favorise:

- **Le retour de la nature en ville**, en accueillant des plantes spontanées ou cultivées et la petite faune des auxiliaires,
- **La régulation des températures**, en été les plantes rafraîchissent l'atmosphère et en hiver, elles isolent les murs.
- **La dépollution de l'air** par le piégeage des poussières et le stockage du CO₂
- **La limitation de l'imperméabilisation des sols**
- **La protection des murs**, notamment des tags, grâce aux plantes grimpantes, mais aussi en absorbant l'humidité au pied du mur.
- **L'embellissement** des rues en y apportant couleurs, senteurs et fraîcheur, tout en favorisant le bien-être de tous.



Quelques règles à respecter

- Respecter le cahier des charges fourni par la collectivité
- Maintenir un espace libre sur le trottoir d'au-moins 1,40 m
- Ne pas utiliser de désherbant ou autre produit chimique
- Ne pas mettre de plantes dangereuses et invasives
- Entretenir les plantations (arrosage, taille, conduite des grimpantes), ramasser les feuilles mortes et les déchets verts.

Des conseils pour bien faire

Exemple de Lannion: après accord de la mairie, les services viennent décaisser une bande de 15 cm de large et 15 cm de profondeur. On remplit l'espace libéré de 1/3 de bonne terre de jardin, 1/3 de terreau universel, 1/3 de sable de rivière, ce mélange suffit pour nourrir la plupart de plantes. Apportez aussi un bon paillage (paillettes de lin, de chanvre, de miscanthus, cosse de sarrasin) qui limitera la croissance des herbes sauvages, maintiendra l'humidité et améliorera la terre.

Si vous voulez mettre des plantes un peu plus gourmandes, une petite astuce consiste à maçonner des ardoises debout ce qui augmentera le volume de terre à apporter. Les plantes grimpantes nécessitent un support pour pousser dans de bonnes conditions, choisissez du matériel solide et fixez les bien, pour ne pas tout retrouver par terre un jour de grand vent! Et empêchez les de monter sur la toiture!



Des plantes pour les pieds de mur

	SOLEIL	MI-OMBRE	OMBRE
Les annuelles	Alysse, Eschscholzia, Dianthus (œillet), Dimorphotheca, Gazania	Bacopa, Bégonia, Coleus, Impatiens, Mimulus	Bégonia, Impatiens, Mimulus...
Les bisannuelles	Giroflée, Cerinthe, Cheiranthus, Monnaie du pape, Pâquerette, Pensée, Rose trémière...	Digitale, Monnaie du pape, Myosotis, Pâquerette...	Digitale, Myosotis...
Les vivaces	Achillée, Aubriete, Belle de nuit, Corbeille d'argent, Campanule des murs, Coussin d'argent, Graminées, Ibéris, Origan...	Astilbe, Belle de nuit, Dicentra (Cœur de Marie), Fougères, Graminées, Heuchère, Hosta, Lamium, Pavot jaune, Polemonium, Primevère, Violette...	Ancolie, Astilbe, Dicentra (Cœur de Marie), Fougères, Heuchère, Hosta, Lamium, Polemonium, Primevère, Violette...
Les arbusives	Lavande, Potentille, Romarin, Sauges, Teucrium, Thym...	Fuchsia, Azalée...	Fuchsia, Azalée...
Les grimpantes vivaces	Clématite, Chèvrefeuille, Bignone, Glycine, Houblon, Jasmin, Passiflore...	Chèvrefeuille, certaines Clématites, Vigne-vierge...	Lierre (Hedera colchica, Lierre sans crampons), Hortensia grimpant (Petiolaris feuillage caduque, Seemannii feuillage persistant)...
Les grimpantes annuelles	Capucine, Cobée, Eccremocarpus Ipomée, Pois de senteur, Suzanne aux yeux noirs...		

Pour plus de renseignements,
contacter le 02 96 05 09 24



Pour plus d'infos :

contactez votre mairie, téléchargez gratuitement le guide pratique pour concevoir un mur végétalisé :
http://www.mce-info.org/upload/File/vegetalisons_nos_murs.pdf



Une autre façon de s'échanger les graines!

Dans l'objectif de défendre la biodiversité cultivée, l'association "Graines de troc" encourage l'échange des graines. Les actions de cette association visent à se réapproprié ensemble les savoir-faire, découvrir des semences locales, redonner aux semences une place oubliée... Partis de ce mouvement national, quelques bénévoles organisateurs de la fête des graines de Belle-Isle-en-Terre ont mis en place, cette année, 2 grainothèques dans le Trégor.



L'idée vous plaît?

N'hésitez pas à mettre en place une grainothèque près de chez vous dans un café, une mairie, une bibliothèque, une entreprise...

Où échanger dans le Trégor?

- le château à Belle-Isle-en-Terre,
- le café Le Marchois à Le Vieux-Marché

Pour plus de renseignements :
Le Chant des Herbes, La Trinité, 22420 Le Vieux-Marché
lechantdesherbes@gmail.com



La grainothèque, qu'est-ce que c'est ?

Les graines standardisées ne sont pas toujours adaptées aux conditions locales, l'objectif est de retrouver des variétés adaptées, de les partager! La grainothèque est une manière économique, libre et solidaire de faire redécouvrir les trésors de la nature autour de nous.

Prenez des graines, reproduisez-les et déposez-les à votre tour!

Comment faire pour participer?

Toutes les graines de jardin au naturel peuvent être échangées: légumes, fruits, fleurs, variétés anciennes, variétés traditionnelles...

Récoutez les graines, faites les sécher puis ensachez les dans un sachet clos sur lequel vous préciserez l'espèce, la variété (voir JJAE N°30), la date et quelques conseils pratiques (période de semis, etc.).

Vos graines sont prêtes, allez les déposez dans une grainothèque. Les semences de la boîte sont libres, vous pouvez prendre librement et gratuitement des graines ou en déposer, au même moment ou à des périodes différentes.



Bibli'eau

Je désherbe sans produits chimiques!

Allées, pelouses, potager, massifs fleuris...

Denis Pépin

(Ed Terre vivante, 2015)



ATTENTION

- La plupart de nos légumes sont souvent des hybrides F1 dont les graines donnent des plantes qui dégénèrent!
- Assurez-vous de déposer des graines de jardin au naturel, sans engrais chimiques ni pesticides.



Ramenons au jardin la plus grande biodiversité possible!



Syndicat de Traou Long
Syndicat des Traouéros
Ville de Lannion



Bassins Versants
de la
Lieue de Grève

Je jardine
avec
l'environnement

Ce Bulletin est réalisé grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général des Côtes d'Armor.

Contacts : Comité de Bassin Versant du Léguer - 1 rue Monge - BP 10761 - 22307 Lannion CEDEX

Tél. 02 96 05 09 22 - Fax : 02 96 05 09 21 - e-mail : samuel.jouon@lannion-tregor.com

Comité des Bassins Versants de la Lieue de Grève - 1 rue Monge - BP 10761 - 22307 Lannion CEDEX

Tél. 02 96 05 09 23 - Fax : 02 96 05 09 21 - e-mail : benedict.lebref@lannion-tregor.com

Directeurs de la publication : Christian Meheust, Jean-Claude Lamandé

Rédaction : Samuel Jouon, Philippe Munier, Nadège Gicquel et Gwénaëlle Briant

Photos : Comités de Bassins Versants, Be New, Philippe Munier,

creative commons Forest and Kim Starr, isamiga76, Udo Schmidt, Harry Rose - flickr.com

Conception, réalisation : Be New RCS 928170 - Tél. 02 96 44 45 22

